



Extrait du registre
des délibérations du Conseil Municipal



Séance du 18 décembre 2017

Par suite d'une convocation en date du 11 décembre 2017, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le 18/12/2017, à 19 h 00, sous la présidence de Madame Catherine RENARD, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice	15
Présents	11
Votants	12

Étaient présents : Mme Renard, M. Michaux, M. Andrianarisoa, M. Bryer, M. Paturej, Mme Mangin, M. Doulet, Mme Bonhomme, Mme Pérardel, M. Le Quay et M. Renondeau
Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absent ayant donné procuration : M. Floquet à M. Le Quay

Absents : Mme Denéchère, M. Hupelier et Mme Pointillart

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

M. Le Quay Régis est désigné pour remplir cette fonction.

DATE DE CONVOCATION

11 décembre 2017

N°17121803

Objet : MODIFICATION DES TARIFS ET REGLEMENT DES SALLES

Vu les travaux de rénovation des salles communales,

Vu la présentation des modifications du règlement des salles, en annexe de la présente délibération

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de modifier le règlement et d'adopter de nouveaux tarifs

Le conseil municipal à l'unanimité,

- Approuve les modifications du règlement
- Décide les tarifs suivants applicables au 1^{er} janvier 2018 pour la location des salles

Salles		Habitants de Beine-Nauroy				Extérieurs	
		Location		Réunion		Réunion	
		petites salles	grande salle	petites salles	grande salle	petites salles	grande salle
		220,00 €	300,00 €	200,00 €	230,00 €	400,00 €	650,00 €
Cuisine	avec vaisselle	150,00 €		150,00 €		200,00 €	
	sans vaisselle	100,00 €		100,00 €		150,00 €	
Arrhes		55.00 €	75.00 €	50.00 €	57.50 €	100.00 €	162.50 €
CAUTION 200 €							



**TARIFS DE REMBOURSEMENT DE VAISSELLE:
CASSE OU MANQUE**

Fourchette	0,50 €
Couteau	
cuillère à soupe	
cuillère à café	
Verre à vin	2,50 €
Blida	1 €
Assiette	22 €
Tasse à café	2 €
Tasse à tisane	
Bol	
Cruche	4 €

Pour tout autre équipement de la salle fourni par la mairie, le remboursement s'effectuera sur facture.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-215100413-20171218-17121803-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2017

Publication : 19/12/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Le Maire, soussigné,
certifie le caractère
exécutoire de la
présente délibération
affichée et publiée le :

19/12/2017

Le Maire,
Catherine RENARD



Extrait certifié conforme au
registre des délibérations,

Le Maire,
Catherine RENARD

